

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2023

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2023

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9- 13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2023 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹

Montréal, le 23 septembre 2023

¹Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Développement du sport		
Discipline	373 418	185 290
Développement de l'excellence	31 716	400
Ressources	53 600	34 898
·	458 734	220 588
Adhésions	1 076 051	932 183
PSEI / PSES - Événements	25 000	5 000
PSDE - Excellence	656 275	142 137
PSFSQ - Fédération	571 076	498 312
Autres - Fédération	61 974	4 046
	1 314 325	649 495
Fédération	103 170	45 383
Fonds sport Québec	-	26 345
Placements - Sports (note 8)	37 000	16 615
	2 989 280	1 890 609
CHARGES		
Salaires et charges sociales	732 026	568 125
Développement du sport	994 240	646 227
Adhésions à Natation Canada	753 800	323 914
Fédération	438 795	242 196
Fonds sport Québec	-	26 316
Amortissement des immobilisations	2 656	5 794
	2 921 517	1 812 572
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	67 763	78 037
Subvention salariale d'urgence (SSUC)	-	65 351
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	67 763	143 388

FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023

2022	Total \$	1 298 719	143 388	ı	1	ı	1	1 442 107
	Total \$	1 442 107	67 763		,	ı	-	1 509 870
	Non affecté \$	700 000	70 419	(4 808)	(65 611)	(37 000)	37 000	700 000
3	Affecté plan stratégique \$	641 635		•	65 611	P L	1	707 246
2023	Affecté Next Gen \$	92 000		•	1	1	'	92 000
	programme Placements-Sports (note 8) \$	ı	1			37 000	(37 000)	
	Investi en immobisations \$	8 472	(2 656) (*)	4 808	ı	•	1	10 624
	. !	SOLDE AU DÉBUT	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Acquisition d'immobilisations corporelles	Affectations d'origine interne (note 9)	Produits Placements Sports (note 8)	Utilisation des produits de Placements Sports (note 8)	SOLDE À LA FIN

 $^{^{(*)}}$ Le montant correspond à l'amortissement des immobilisations.

BILAN

AU 31 JUILLET 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	686	32 071
Placements à court terme (note 3)	1 646 117	1 529 928
Créances (note 4)	508 091	565 266
Stocks	8 855	8 855
Frais payés d'avance	6 285	13 000
Trais payes a availce	2 170 034	2 149 120
INANAODILICATIONIC /vt E\		
IMMOBILISATIONS (note 5)	10 624	8 472
	2 180 658	2 157 592
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	589 813	231 633
Apports reportés	40 975	443 852
	630 788	675 485
DETTE À LONG TERME (note 7)	40 000	40 000
	670 788	715 485
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	10 624	8 472
AFFECTÉ AU PROGRAMME PLACEMENTS-SPORTS (note 8)		
AFFECTÉ AU PROGRAMME NEXT GEN (note 9)	92 000	92 000
AFFECTÉ AU PLAN STRATÉGIQUE (note 9)	707 246	641 635
NON AFFECTÉ	700 000	700 000
	1 509 870	1 442 107
	2 180 658	2 157 592

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jasmin Labrie - Trésorier

Bernard Marchand - Président

Beenard Marchand

FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	67 763	143 388
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 656	5 794
	70 419	149 182
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	57 175	58 948
Frais payés d'avance	6 715	(13 000)
Créditeurs	358 180	129 388
Apports reportés	(402 877)	443 852
	19 193	619 188
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	89 612	768 370
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(4 808)	(4 270)
Variation des placements	(116 189)	(866 316)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(120 997)	(870 586)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS		
DE TRÉSORERIE	(31 385)	(102 216)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	32 071	134 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	686	32 071

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ou de l'excédent des chèques en circulation sur l'encaisse.

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 juillet 1976. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Selon les lettres patentes, les objets sont les suivants:

Promouvoir, enseigner, protéger, encourager et perpétuer l'art de la natation au Québec;

Promouvoir par une action concertée et coordonner les intérêts des associations locales et régionales de natation au Québec;

Stimuler l'opinion publique et les autorités compétentes, afin d'obtenir des aménagements convenables, des facilités adéquates et des instructeurs expérimentés en vue de la pratique et de l'acquisition de l'art de la natation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placements

Les revenus de placements affectés sont constatés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits de placements non affectés sont constatés à titres de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Inscriptions

Les produits d'inscriptions sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Autres produits

Les autres produits sont enregistrés lors de leur encaissement ou lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Immobilisations

Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 1996 ont été imputées en charges de l'exercice où celles-ci ont été acquises.

Les immobilisations acquises après le 1^{er} avril 1996 sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux / durée</u>
Équipement et mobilier	Amortissement linéaire	3 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Services rendus par les bénévoles

La fédération a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements, les subventions à recevoir et les autres débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et le prêt.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

3- PLACEMENTS

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

	2023	2022
	\$	\$
Compte Avantage entreprise	1 646 117	1 529 928
4- CRÉANCES		
	2023	2022
	\$	\$
Subventions	124 417	386 882
Taxes à la consommation	798	13 385
Comptes clients	372 243	146 740
Provisions pour mauvaises créances	(8 300)	-
Compte à recevoir autres	18 933	18 259
	508 091	565 266

5- IMMOBILISATIONS 2022 2023 Valeur Amortis-Valeur comptable comptable sement nette nette Coût cumulé \$ \$ \$ Ś 8 472 Équipements informatiques 41 117 30 493 10 624 Mobiler et équipement 27 149 27 149 8 472 57 642 10 624 68 266

6- CRÉDITEURS

·	<u>2023</u> \$	<u>2022</u> \$
Fournisseurs et frais courus	550 096	209 996
Salaires et vacances à payer	39 717	21 637
	589 813	231 633
7- DETTE À LONG TERME	2023	2022
	\$	\$
Prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2024, un choix est offert entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra		
être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	40 000	40 000
	40 000	40 000
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice		
	40 000	40 000

8- PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

	Dons			Fonds de
	admissibles	Appariements	Total	dotation 20%
	\$	\$	\$	\$
AN 1 - 31 mars 2013	-	-	-	-
AN 2 - 31 mars 2014	-	=	-	,
AN 3 - 31 mars 2015	10 000	18 000	28 000	5 600
AN 4 - 31 mars 2016	890	1 602	2 492	498
AN 5 - 31 juillet 2017	12 000	21 600	33 600	6 720
AN 6 - 31 juillet 2018	10 791	19 424	30 215	6 043
AN 7 - 31 juillet 2019	3 300	5 610	8 910	1 782
AN 8 - 31 juillet 2020	18 882	26 435	45 317	8 768
AN 9 - 31 juillet 2021	5 770	8 078	13 848	5 308
AN 10 - 31 juillet 2022	6 683	16 039	22 722	4 544
AN 11 - 31 juillet 2023	13 015	31 236	44 251	8 850

8- PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS (suite)

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 juillet 2023, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 32 642 \$ (31 798 \$ en 2022) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 18 946 \$ (9 892 \$ en 2022).

9- AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En date du 13 septembre 2021, le conseil d'administration avait résolu d'affecter un montant de 92 000 \$ au programme NEXT GEN. De plus, il a résolu que les surplus cumulés excédant 700 000 \$ soient affectés au plan stratégique.

La fédération ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10-INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit à cause des subventions à recevoir et des débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créditeurs et du prêt. Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt à cause de placements à taux fixe qui l'assujettissent au risque de variation de la juste valeur.